

AGJCC -MB

ARR_2025_19

Nomenclature : 5.5.1

Délégation de fonction et de signature au 12^{ème} Vice-Président en charge de l'Insertion professionnelle et sociale, des questions relatives aux Gens du Voyage et aux Transitions Ecologiques - Abrogation et remplacement

Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 5211-9,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire, d'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du 16 juillet 2020,

Vu la délibération n°2020-117 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant élection du Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu la délibération n°2020-118 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant fixation du nombre de Vice-Présidents à 13 et des autres membres du Bureau à 4, modifiée par délibération n°2023-86 du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 augmentant les autres membres du bureau à 5,

Vu la délibération n°2020-119 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant élection des 13 Vice-Présidents et des 4 autres membres du Bureau, complétée par délibération n°2025-68 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2025 élisant le 6^{ème} Vice-président et le 5^{ème} autre membre du Bureau,

Vu l'arrêté n°2022-17 en date du 4 avril 2022 portant délégation de fonction et de signature au 12^{ème} Vice-Président en charge de l'Insertion professionnelle et sociale et des questions relatives aux Gens du Voyage - Abrogation et remplacement,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du CGCT, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'établissement, il y a lieu de modifier le périmètre de la délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Pascal GILLARD, 12^{ème} Vice-Président de l'Insertion professionnelle et sociale et des questions relatives aux Gens du Voyage par arrêté n°2022_17 en date du 4 avril 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2022_17 en date du 4 avril 2022 portant délégation de fonction et de signature au 12^{ème} Vice-Président en charge de l'Insertion professionnelle et sociale et des questions relatives aux Gens du Voyage est abrogé à compter du rendu exécutoire du présent arrêté et est remplacé par les dispositions qui suivent.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Pascal GILLARD**, 12^{ème} Vice-Président pour traiter des questions relatives à **l'Insertion professionnelle et sociale, aux questions relatives aux Gens du Voyage et aux Transitions Ecologiques** et pour la signature des courriers et documents afférents.

ARTICLE 3 : Cette délégation sera mentionnée sur tous les actes concernés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.

ARTICLE 5 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo est chargée de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire de cet arrêté est notifié à l'intéressé.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le
et de sa publication le
et de sa notification le

17 AVR. 2025

17 AVR. 2025

Fait à Saintes, le

16 AVR. 2025

Le Président,



Bruno DRAPRON